

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE VALCOURT

SÉANCE ORDINAIRE DU 17 AOÛT 2020

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE VALCOURT, 17 AOÛT 2020 À 19 HEURES :

LA SÉANCE EST SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR RENALD CHÊNEVERT

MAIRE

MESDAMES ET MESSIEURS LES CONSEILLERS

PRESENTS :

Jacques Blanchard siège 1
Vicky Bombardier siège 2
Pierre Tétrault siège 3
Jimmy Royer siège 4
Julien Bussièrès siège 6

ABSENTS

Dany St-Amant siège 5

Étaient également présentes : Karine Boucher, directrice générale
Lydia Laquerre, greffière

ORDRE DU JOUR

1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
2. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**
 - 2.1 Séance ordinaire du 6 juillet 2020
Séance extraordinaire du 9 juillet 2020
3. **ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER**
4. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
5. **CORRESPONDANCE**
 - 5.1 Correspondance reçue au cours du mois de juillet 2020
6. **COMPTE-RENDU**
 - 6.1 Aucun
7. **URBANISME - DEMANDE AU CCU**
 - 7.1 Adoption du projet de règlement 560-13 amendant le règlement 560 et fixant la date de l'assemblée publique de consultation
 - 7.2 Demande de dérogation mineure - 1031, rue Saint-Joseph - Marge avant dérogatoire du côté de la rue Notre-Dame-des-Champs et nombre de cases de stationnement
 - 7.3 PIIA Saint-Joseph - 1031, rue Saint-Joseph - Projet d'agrandissement du bâtiment commercial

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

- 7.4 PIIA Boisé du Ruisseau - 872-874, rue Dépôt - Demande de lotissement (jumelé)
- 7.5 PIIA Boisé du Ruisseau - 872-874, rue Dépôt - Construction d'une habitation unifamiliale jumelée
- 7.6 PIIA Boisé du Ruisseau - 1015, rue Bissonnette - Nouveau bâtiment accessoire
- 8. ADMINISTRATION**
- 8.1 Dépôt de document
- 8.2 Modification de la politique portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication ou de l'attribution d'un contrat
- 8.3 Adoption du budget révisé de l'Office municipal d'habitation (OMH)
- 8.4 Club de ski de fond Val Plein Air - Demande de contribution financière
- 8.5 Embauche d'une préposée à l'entretien - emploi occasionnel (temporaire,/temps partiel)
- 8.6 Entente prévoyant le maintien et la modification de l'entente constituant la régie intermunicipale de protection contre l'incendie de Valcourt
- 8.7 Changement au contrat de travail - Poste d'inspecteur municipal et adjoint au service des travaux publics
- 8.8 Avis de motion 626 - Règlement sur la gestion contractuelle
- 8.9 Avis de motion 594-1 Règlement modifiant le règlement numéro 594 sur le comité consultatif d'urbanisme
- 8.10 Programme d'aide aux employés - Offre de service
- 8.11 Soumission - équité salariale
- 8.12 Avis de motion 560-13 amendant le règlement de zonage 560
- 8.13 Acceptation d'offre de services - Téléphonie IP
- 8.14 Avis de motion 549-4 amendant le règlement 549 intitulé : Règlement relatif à l'administration des finances de la Ville incluant la délégation de pouvoir, le suivi et le contrôle budgétaire
- 8.15 Nomination de la greffière - Responsable de l'accès à l'information
- 9. DEMANDE AU CONSEIL ET DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE**
- 9.1 Demande de remboursement - Frais de camp de jour Isabelle Gagnon
- 9.2 Projet Déconfine-toi - Laisse ta marque - Demande au conseil
- 9.3 Tenue d'un souper au Parc Camille-Rouillard - Centre d'action bénévole de Valcourt
- 10. LOISIRS**
- 10.1 Prolongation d'engagement de personnel - Piscine
- 10.2 Embauche et ajustement de salaire - Camp de jour
- 11. TRAVAUX PUBLICS, ENVIRONNEMENT ET GESTION DES EAUX**
- 11.1 Programme d'aide à la voirie locale - Volet Accélération des investissements sur le réseau routier et Redressement des infrastructures routières locales
- 11.2 Autorisation de paiement - Décompte no 7 - Décompte final / Eurovia Québec inc. / Réfection de la rue Cartier / Règlement 607 - décrétant des travaux de remplacement des conduites de même que la reconstruction du service de voirie sur la rue Cartier

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

- 11.3 Adoption du règlement d'urbanisme 561-3
- 11.4 Association des propriétaires riverains du Lac Bowker - Demande de contribution financière

12. AFFAIRES DIVERSES

- 12.1 Aucun

13. VARIA

- 13.1 Demande au conseil - Pionniers de Valcourt
- 13.2 Offre de service - Groupe ADE Estrie inc.
- 13.3 Changement de signalisation - zones scolaires
- 13.4 Réouverture de l'hôtel de ville de Valcourt aux citoyens et fournisseurs

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

- 14.1 Aucun

15. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

201-20-08-17

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JIMMY ROYER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE L'ordre du jour, de la présente assemblée, soit accepté, tel que présenté.

ADOPTÉE

202-20-08-17

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 JUILLET 2020 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 9 JUILLET 2020

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 6 juillet 2020 et la séance extraordinaire du 9 juillet 2020, au moins vingt-quatre (24) heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JACQUES BLANCHARD, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE TÉTRAULT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juillet 2020 soit accepté ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JACQUES BLANCHARD, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE TÉTRAULT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 9 juillet 2020 soit accepté.

ADOPTÉE

203-20-08-17

ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER

SUR PROPOSITION FAITE PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE TÉTRAULT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la liste des comptes à payer au 12 août 2020 soit acceptée,

QUE la trésorière soit autorisée à émettre les chèques en conséquence de la Ville de Valcourt, tel que présenté en Annexe « A » totalisant la somme de 412 817.29 \$ (quatre cent douze mille huit cent dix-sept dollars et vingt-neuf sous).

Certificat de disponibilité de crédits

Jocelyne Nadeau, Trésorière

Date

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

ADOPTÉE

204-20-08-17

CORRESPONDANCE

Madame la Directrice générale présente la correspondance du mois.

Une liste de toute la correspondance reçue est transmise aux conseillers en annexe.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE TÉTRAULT, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal adopte la liste des correspondances, telle que soumise.

ADOPTÉE

205-20-08-17

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 560-13 AMENDANT LE RÈGLEMENT 560 ET FIXANT LA DATE DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE TÉTRAULT, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D' adopter le 1^{er} projet de règlement d'urbanisme numéro 560-13.

Copie de ce projet de règlement est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

De plus, une assemblée publique de consultation sera tenue le mardi 8 septembre 2020, à 18h00, à la salle communautaire. Lors de cette assemblée de consultation, le conseil expliquera le 1^{er} projet dudit règlement et les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes désirant s'exprimer.

ADOPTÉE

206-20-08-17

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE - 1031, RUE SAINT-JOSEPH - MARGE AVANT DÉROGATOIRE DU CÔTÉ DE LA RUE NOTRE-DAME-DES-CHAMPS ET NOMBRE DE CASES DE STATIONNEMENT

ATTENDU QU' un projet d'agrandissement du bâtiment situé au 1031, rue Saint-Joseph, est projeté afin de reconfigurer l'espace pour être mieux adapté à l'usage;

ATTENDU QUE le projet prévoit que le mur extérieur, situé du côté de la rue Notre-Dame-des-Champs, sera prolongé dans l'axe du bâtiment principal;

ATTENDU QUE deux (2) demandes de dérogation mineure sont soumises à l'approbation du conseil afin

- D'autoriser une marge de recul avant de 1.20 mètres pour la façade située du côté de la rue Notre-Dame-des-Champs, alors que le règlement prévoit que la marge de recul minimale est de 4.5 mètres (art. 5.7, par. d du règlement #560);
- D'autoriser l'aménagement de deux cases de stationnement alors que le règlement prévoit que le nombre minimal de cases de stationnement à aménager est de 5 (art. 9.2 du règlement #560)

ATTENDU QUE le requérant justifie sa demande sur la marge avant dérogatoire par l'agrandissement souhaité du bâtiment dans le prolongement du mur existant, du côté de la rue Notre-Dame-des-Champs, alors que le bâtiment est légèrement angulé;

ATTENDU QUE le requérant justifie sa demande sur le nombre de cases de stationnement sur le manque d'espace libre situé sur le terrain;

ATTENDU QUE le bâtiment existant bénéficie de droits acquis sur les marges avant, puisque le bâtiment a été érigé en 1945, soit avant l'entrée en vigueur du premier règlement de zonage de la municipalité;

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

- ATTENDU QUE la demande n'a aucun impact sur les propriétés voisines;
- ATTENDU QUE le bâtiment principal respecte les autres normes du règlement de zonage;
- ATTENDU QUE la demande est conforme au plan d'urbanisme;
- ATTENDU QUE la demande n'est pas située dans une zone soumise à des contraintes particulières pour des raisons de sécurité civile;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE TÉTRAULT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JACQUES BLANCHARD ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal autorise les dérogations mineures suivantes :

- Autoriser une marge de recul avant de 1.20 mètres pour la façade située du côté de la rue Notre-Dame-des-Champs;
- Autoriser l'aménagement de deux cases de stationnement sur la propriété.

Le tout conditionnellement à ce qu'un plan d'aménagement extérieur soit déposé par le propriétaire du côté de la rue Notre-Dame-des-Champs, avant le 1^{er} mai 2021 (ajout d'arbres et de végétation et ajout de motifs dans le vinyle ou de mobilier urbain).

ADOPTÉE

207-20-08-17

PIIA SAINT-JOSEPH - 1031, RUE SAINT-JOSEPH - PROJET D'AGRANDISSEMENT DU BÂTIMENT COMMERCIAL

- ATTENDU QU' une demande de permis a été déposée afin de procéder à l'agrandissement du bâtiment commercial comprenant un dépanneur;
- ATTENDU QUE la propriété visée est comprise à l'intérieur du périmètre urbain, dans la zone CV-3;
- ATTENDU QUE l'immeuble est situé dans le secteur assujéti au PIIA de la rue Saint-Joseph et que tout permis de construction, incluant la catégorie de permis d'agrandissement, est assujéti au PIIA;
- ATTENDU QUE lest travaux visent à :
- Agrandir le bâtiment commercial, sur une largeur de 49 pieds 4 pouces (environ 15.04 mètres) par une profondeur de 43 pieds 7 pouces (environ 13.29 mètres), afin de réaménager la chambre froide et l'entrepôt de l'établissement;
- ATTENDU QUE la classe d'usage D.1 – *Magasins d'alimentation* du groupe d'usage commercial est autorisée en vertu de la grille des usages et normes d'implantation de la zone;
- ATTENDU QUE la demande est conforme au plan d'urbanisme;
- ATTENDU QUE le règlement de PIIA prévoit à l'article 8.1 :
- « *Objectifs généraux*
- d) *Contribuer au maintien du cœur villageois en favorisant*

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

l'architecture commerciale, la mixité des fonctions et en permettant un outil flexible pour la transformation d'un secteur en un milieu de vie attrayant »

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE TÉTRAULT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JIMMY ROYER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal accepte la demande de permis visant l'agrandissement du bâtiment commercial.

ADOPTÉE

208-20-08-17

PIIA BOISÉ DU RUISSEAU - 872-874, RUE DÉPÔT - DEMANDE DE LOTISSEMENT (JUMELÉ)

ATTENDU QUE les requérants souhaitent construire une résidence unifamiliale jumelée sur le lot actuel 4 961 081, à l'adresse civique 872-874, rue Dépôt, situé dans la zone R-10, assujetti au PIIA;

ATTENDU QUE l'implantation proposée serait localisé sur la rue Dépôt et laisserait approximativement une cour avant semblable aux immeubles environnants;

ATTENDU QUE les plans proposent une résidence de deux unités, sur un étage, de forme rectangulaire avec décrochés. La superficie au sol de l'habitation projetée est de 1108 pieds carrés par logement, soit un total de 2217 pieds carrés (206 m²);

ATTENDU QUE les habitations unifamiliales de type jumelé sont autorisés dans la zone R-10;

ATTENDU QUE la subdivision du lot existant 4 961 081 est nécessaire pour que chaque unité du jumelé puisse être occupée par des propriétaires différents;

ATTENDU QUE la demande de permis de lotissement permettra la création des nouveaux lots 6 382 167 (côté gauche, 872 rue Dépôt) et 6 382 168 (côté droit, 874, rue Dépôt);

ATTENDU QUE la demande de lotissement respecte les objectifs et critères du PIIA – secteur Boisé du Ruisseau;

ATTENDU QUE la demande est conforme au règlement de lotissement;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE TÉTRAULT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal approuve la demande de lotissement pour le lot actuel 4 961 081.

ADOPTÉE

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

209-20-08-17

PIIA BOISÉ DU RUISSEAU - 872-874, RUE DÉPÔT - CONSTRUCTION D'UNE HABITATION UNIFAMILIALE JUMELÉE

- ATTENDU QUE les requérants souhaitent construire une résidence unifamiliale jumelée sur le lot actuel 4 961 081, à l'adresse civique 872-874, rue Dépôt, situé dans la zone R-10, assujetti au PIIA;
- ATTENDU QUE l'implantation proposée serait localisé sur la rue Dépôt et laisserait approximativement une cour avant semblable aux immeubles environnants;
- ATTENDU QUE les plans proposent une résidence de deux unités, sur un étage, de forme rectangulaire avec décrochés. La superficie au sol de l'habitation projetée est de 1108 pieds carrés par logement, soit un total de 2217 pieds carrés (206 m²);
- ATTENDU QUE les matériaux proposés seraient des panneaux de pierres vissés de type Be On Stone (Couleur gris) et du déclin horizontal en bois de type Mailbec (couleur Charcoal). Les éléments décoratifs (cadres de portes et fenêtres, fascias, solin de couronnement), planches cornières, etc.) seront en aluminium prépeint de couleur noir;
- ATTENDU QUE le plan propose une toiture à quatre versants (pente 6:12). La toiture serait recouverte de bardeaux d'asphalte de couleur noire;
- ATTENDU QUE le bâtiment aurait une fenestration abondante en façade avant de type à battant, ainsi qu'un patio à l'arrière pour chaque logement;
- ATTENDU QUE la demande est conforme au règlement de zonage;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE TÉTRAULT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal approuve les plans pour la construction d'une résidence unifamiliale jumelée.

ADOPTÉE

210-20-08-17

PIIA BOISÉ DU RUISSEAU - 1015, RUE BISSONNETTE - NOUVEAU BÂTIMENT ACCESSOIRE

- ATTENDU QUE une demande de permis a été déposée pour construire un bâtiment accessoire isolé au 1015, rue Bissonnette, dans la zone R-9 et assujetti au PIIA – Secteur du Boisé du Ruisseau;
- ATTENDU QUE le bâtiment aurait une superficie de 22,3 mètres carrés (3,66 m X 6,10 m);
- ATTENDU QUE le revêtement proposé serait identique au bâtiment principal soit du mailbec (couleurs identiques);
- ATTENDU QUE le bâtiment accessoire aurait un étage;
- ATTENDU QUE le bâtiment serait implanté en cour arrière à environ 3,0 m de la limite latérale de propriété, à environ 6,0 m de la ligne arrière de propriété et à plus de 3m du bâtiment principal;
- ATTENDU QUE la toiture serait à deux versants et aurait pignon sur rue ;

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

ATTENDU QUE la façade avant propose une porte de garage et que la façade latérale aurait une porte simple;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE TÉTRAULT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JACQUES BLANCHARD ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal approuve la demande en regard des critères du PIIA.

ADOPTÉE

211-20-08-17

DÉPÔT DE DOCUMENT

La greffière fait dépôt du procès-verbal des procédures de tenue de registre concernant le règlement d'emprunt numéro 625. Le conseil en prend acte.

ADOPTÉE

212-20-08-17

MODIFICATION DE LA POLITIQUE PORTANT SUR LA RÉCEPTION ET L'EXAMEN DES PLAINTES FORMULÉES DANS LE CADRE DE L'ADJUDICATION OU DE L'ATTRIBUTION D'UN CONTRAT

ATTENDU la Politique portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication ou de l'attribution d'un contrat, laquelle a été adoptée le 25 mai 2019 par la résolution numéro 150-19-06-03;

ATTENDU QU' il est nécessaire d'effectuer les changements requis, suite au départ à la retraite de la greffière

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JIMMY ROYER, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE modifier la politique portant sur la réception et l'examen des plaintes de la façon suivante :

- Par le remplacement de « manon.beauchemin@valcourt.ca » par « lydia.laquerre@valcourt.ca », partout où elle se trouve dans ladite politique.

ADOPTÉE

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

213-20-08-17

OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE VALCOURT - RÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2020

ATTENDU QUE la Ville de Valcourt a reçu de la Société régionale d'Habitation du Québec, une demande de révision budgétaire 2020 concernant l'Office municipal d'habitation de Valcourt (OMHV), daté du 28 mai 2020;

ATTENDU QUE cette demande de révision nécessite l'approbation de la Ville pour son acceptation;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JIMMY ROYER, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal de la Ville de Valcourt accepte le budget révisé pour l'année 2020, qui se répartit de la façon suivante :

	Budget présenté	Budget révisé
	6 décembre 2019	27 mai 2020
Revenus	964 702\$	1 086 217\$
Dépenses	1 669 382\$	1 743 518\$
Déficit	704 680 \$	657 301\$

Contribution municipale, soit 10% du déficit, réparti comme suit :

Déficit OMH	70 468 \$	65 730 \$
-------------	-----------	-----------

ADOPTÉE

214-20-08-17

CLUB DE SKI DE FOND VAL PLEIN AIR - DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE

ATTENDU QUE le Conseil municipal a reçu une demande provenant du Club de ski de fond *Val Plein Air*, désirant renouveler la contribution financière annuelle de la Ville de Valcourt pour une période de 5 ans, au coût annuel de 1 200 \$;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JACQUES BLANCHARD ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

- QUE le Conseil municipal accepte la demande venant du *Club de ski de fond Val Plein Air*, soit de verser une contribution financière annuelle de la Ville de Valcourt au montant de 1 200 \$ et ce, pour les cinq (5) prochaines années, soit pour les saisons 2020-2021, 2021-2022, 2022-2023, 2023-2024 et 2024-2025 (p.c. 02-701-59-970).
- QUE madame Karine Boucher, directrice générale, soit autorisée à signer l'entente à intervenir entre les parties.

ADOPTÉE

215-20-08-17

EMBAUCHE D'UNE PRÉPOSÉE À L'ENTRETIEN - EMPLOI OCCASIONNEL (TEMPORAIRE,/TEMPS PARTIEL)

ATTENDU QU' il est nécessaire de pourvoir au poste de préposée à l'entretien – emploi occasionnel, pour l'entretien de l'hôtel de ville de Valcourt;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JIMMY ROYER, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal accepte l'engagement de madame Nancy Dumont à titre de préposée à l'entretien – emploi occasionnel, selon les termes de l'entente d'engagement convenue entre cette dernière et la municipalité (p.c. 02-190-01-522);

madame Dumont n'est pas soumise à une période de probation;

QUE madame Karine Boucher, directrice générale, soit par la présente, autorisée à signer, pour et au nom de la Ville de Valcourt, l'entente d'engagement.

ADOPTÉE

216-20-08-17

ENTENTE PRÉVOYANT LE MAINTIEN ET LA MODIFICATION DE L'ENTENTE CONSTITUANT LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE PROTECTION CONTRE L'INCENDIE DE VALCOURT

ATTENDU QUE les municipalités et la Ville de Valcourt, Canton de Valcourt, Bonsecours, Racine, Lawrenceville et Maricourt ont signé le 16 juin 2005 un Protocole d'entente relative à la protection contre

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

l'incendie et prévoyant la constitution d'une régie intermunicipale (ci-après : entente initiale);

ATTENDU QUE des modifications à l'entente initiale ont été proposées et approuvées par les municipalités membres de la Régie;

ATTENDU QUE les représentants du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation ont émis des commentaires et recommandations à l'égard des modifications adoptées;

ATTENDU QUE la Ville de Valcourt convient d'apporter certaines modifications aux clauses et conditions approuvées par résolution du conseil numéro 134-20-05-04 adoptée le 4 mai 2020

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JIMMY ROYER, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil de la Ville de Valcourt approuve l'entente modifiant l'entente initiale constituant la Régie intermunicipale de protection contre l'incendie de Valcourt et ses annexes, jointes à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

QUE le Conseil autorise monsieur Renald Chênevert, maire, et madame Karine Boucher, directrice générale, à signer ladite entente;

QU' une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise à la Régie pour transmission au ministre et approbation.

ADOPTÉE

217-20-08-17

CHANGEMENT AU CONTRAT DE TRAVAIL - POSTE D'INSPECTEUR MUNICIPAL ET ADJOINT AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

ATTENDU QUE monsieur Joey Savaria a été engagé à titre d'inspecteur municipal et adjoint au service des travaux publics, le 03 décembre 2018, selon les conditions établies dans la Politique de bénéfices marginaux;

ATTENDU QUE la supérieure immédiate de monsieur Savaria recommande d'acquiescer à la demande de ce dernier, à l'effet de réduire son horaire de travail de 35 heures à 28 ou 30 heures/semaine, à compter de l'adoption de présente résolution jusqu'au 31 décembre 2020, pour des raisons professionnelles;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JIMMY ROYER, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE TÉTRAULT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal accepte de réduire l'horaire de travail de

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

monsieur Savaria de 35 heures à 28 ou 30 heures/semaine, à compter de l'adoption de la présente résolution jusqu'au 31 décembre 2020.

ADOPTÉE

218-20-08-17

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 626 - RÈGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

MONSIEUR LE CONSEILLER JIMMY ROYER donne avis de motion de la présentation à une prochaine séance du Conseil pour l'adoption du **626 - RÈGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE**.

Il est également fait dépôt du projet de règlement **626** intitulé **SUR LA GESTION CONTRACTUELLE**

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie dudit projet de règlement est remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.

ADOPTÉE

219-20-08-17

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 594-1 RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 594 PORTANT SUR LE COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

MONSIEUR LE CONSEILLER JIMMY ROYER donne avis de motion de la présentation à une prochaine séance du Conseil pour l'adoption du **594-1 RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 594**.

Il est également fait dépôt du projet de règlement **594-1** intitulé **RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 594-1**.

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie dudit projet de règlement est remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.

ADOPTÉE

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

220-20-08-17

PROGRAMME D'AIDE AUX EMPLOYÉS - OFFRE DE SERVICE

ATTENDU QU' il est nécessaire de maintenir une offre de service adéquate pour le soutien psychologique aux employés;

ATTENDU QUE l'offre de service de Brio PAE s'avère être conforme et la plus avantageuse;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JIMMY ROYER, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal accepte l'offre de services pour le *Programme d'aide aux employés*, telle que présentée par la firme Brio PAE, en date du 06 août 2020 (p.c. 02-160-00-261).

ADOPTÉE

221-20-08-17

SOUSSION - ÉQUITÉ SALARIALE

ATTENDU QUE la Ville de Valcourt a demandé des soumissions pour l'analyse de la rémunération dans la municipalité et de procéder à la révision de l'équité salariale;

ATTENDU QUE dans le cadre de ces démarches, la Ville a reçu deux soumissions et que celle de Maxime Tousignant, CRHA, est conforme et la plus avantageuse;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JIMMY ROYER, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D' octroyer le contrat pour l'analyse de la rémunération des employés de la Ville de Valcourt et pour la révision de l'équité salariale à la Maxime Tousignant, CRHA, pour un montant maximal de 12 000 \$, excluant les taxes applicables;

D' autoriser madame Karine Boucher, directrice générale, à signer le contrat et tout autre document y étant relié.

ADOPTÉE



Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

222-20-08-17

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT RÈGLEMENT 560-13 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 560

MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE TÉTRAULT donne avis de motion qu'il sera adopté à une prochaine séance du Conseil le **RÈGLEMENT 560-13 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 560**.

Il est également fait dépôt du projet de règlement 560-13 **AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 560**

L'amendement modifie

- *L'article 1.9 du règlement, par l'ajout du terme et de la définition de « Résidence de création et de production artistique»*
- *L'article 5.7 du règlement par l'ajout de l'usage Résidence de création et de production artistique au paragraphe g)*
- *L'article 6.7, par la modification de la définition de « Entreposage extérieur »*

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie dudit projet de règlement est remise aux membres du conseil et est disponible dans la salle, le tout conformément à la loi. De plus, celui-ci peut être consulté au bureau de la Ville de Valcourt et est accessible sur le site internet de la municipalité.

ADOPTÉE

223-20-08-17

ACCEPTATION D'OFFRE DE SERVICES - TÉLÉPHONIE IP

ATTENDU QUE la Ville de Valcourt souhaite opter pour un service de téléphonie mieux adapté à ses besoins;

ATTENDU QUE l'offre de service de COOPTEL s'avère être la plus avantageuse et conforme;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JIMMY ROYER, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE TÉTRAULT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D' accepter l'offre de service de COOPTEL, selon les modalités suivantes (p.c. 02-190-00-331) :

Investissement initial

Ville	Grand Prix
4 058.97 \$	645.00 \$

Tarif mensuel

Ville	Grand Prix
833.46 \$	69.70 \$

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

D' autoriser madame Karine Boucher, directrice générale, à signer tout document en lien avec l'octroi de ce contrat.

ADOPTÉE

224-20-08-17

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT
AMENDANT LE RÈGLEMENT 549 INTITULÉ : RÈGLEMENT RELATIF À
L'ADMINISTRATION DES FINANCES DE LA VILLE INCLUANT LA DÉLÉGATION
DE POUVOIR, LE SUIVI ET LE CONTRÔLE BUDGÉTAIRE**

MONSIEUR LE CONSEILLER JIMMY ROYER donne avis de motion de la présentation à une prochaine séance du Conseil pour l'adoption du règlement 549-4 **AMENDANT LE RÈGLEMENT 549 INTITULÉ : RÈGLEMENT RELATIF À L'ADMINISTRATION DES FINANCES DE LA VILLE INCLUANT LA DÉLÉGATION DE POUVOIR, LE SUIVI ET LE CONTRÔLE BUDGÉTAIRE.**

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie dudit projet de règlement est remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.

ADOPTÉE

225-20-08-17

**NOMINATION DE LA GREFFIÈRE - RESPONSABLE DE L'ACCÈS À
L'INFORMATION**

ATTENDU QUE l'article 114.2 de la *Loi sur les cités et villes* prévoit que le responsable de l'accès à l'information est tenu de délivrer à quiconque en fait la demande des copies ou des extraits de tout livre, rôle, registre ou autre document faisant partie des archives;

ATTENDU QUE l'alinéa 2 de l'article 8 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* prévoit qu'il est possible de déléguer cette fonction à un fonctionnaire de l'appareil municipal;

ATTENDU QU' il y a lieu de nommer un remplaçant suite au départ à la retraite de la greffière;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JIMMY ROYER, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

DE désigner Me Lydia Laquerre, greffière, responsable de l'accès à l'information et responsable des archives de la Ville de Valcourt.

ADOPTÉE

226-20-08-17

DEMANDE DE REMBOURSEMENT - FRAIS DE CAMP DE JOUR ISABELLE GAGNON

ATTENDU la requête de madame Isabelle Gagnon, à l'effet d'obtenir remboursement des frais de camp de jour pour des raisons médicales;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JIMMY ROYER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE rembourser la somme de 828 \$ à madame Isabelle Gagnon, représentant tous les frais relatifs au camp de jour pour la saison 2020.

ADOPTÉE

227-20-08-17

PROJET DÉCONFINE-TOI - LAISSE TA MARQUE - DEMANDE AU CONSEIL

ATTENDU QUE le samedi 15 août 2020 s'est tenue une activité murale « Déconfine-toi – Laisse ta marque », sur accord du Conseil municipal, suivant un échange de courriels;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE TÉTRAULT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal accepte rétroactivement la tenue de l'activité «Déconfine-toi – Laisse ta marque », au Centre culturel Yvonne L. Bombardier, le 15 août 2020, reportée au 16 août en cas de pluie;

QUE le Conseil accepte, le cas échéant, la fermeture d'une partie de l'avenue J-A -Bombardier, entre le stationnement du Centre culturel Yvonne L. Bombardier et le Musée, de 9h à 16h, pour la tenue d'une activité de peinture à l'eau (gouache);

ADOPTÉE

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

228-20-08-17

TENUE D'UN SOUPER AU PARC CAMILLE-ROUILLARD - CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE DE VALCOURT

ATTENDU la demande du Centre d'action bénévole de Valcourt, concernant la tenue d'un événement privé au parc Camille-Rouillard le mercredi 19 août 2020;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE TÉTRAULT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D' autoriser la tenue d'un souper accompagné d'une prestation musicale, au parc Camille-Rouillard, le mercredi 19 août 2020 à 17h, conditionnellement au respect des règles établies par la santé publique;

DE donner accès à l'électricité au parc Camille-Rouillard pour la tenue de l'événement.

ADOPTÉE

229-20-08-17

PROLONGATION D'ENGAGEMENT DE PERSONNEL - PISCINE

ATTENDU QUE le Conseil municipal accepte de prolonger la période d'ouverture de la piscine municipale;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE TÉTRAULT, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal accepte de prolonger l'embauche des personnes suivantes, selon la politique des bénéfices marginaux;

Piscine	Fonctions	Taux horaire
Julien Bourassa	Sauveteur/moniteur	16,60\$
Daphney Chenier	Sauveteur/moniteur	16.60\$
Felix Brochu	Sauveteur/moniteur	16,60\$
Nicolas Boily	Sauveteur/moniteur	16,60\$
Rosalie Brochu	Surveillant/Moniteur	15,10\$
Anthony Favreau	Surveillant/moniteur	15,10\$
Dorianne Ratté	Surveillant	14.10\$

QUE ces engagements soient conditionnels à la tenue d'activités sur le site et que ceux-ci soient rémunérés pour les heures effectuées, s'il y a lieu.

ADOPTÉE

230-20-08-17

EMBAUCHE ET AJUSTEMENT DE SALAIRE - CAMP DE JOUR

ATTENDU QUE des ajustements ont dû être fait lors de la saison estivale concernant certains moniteurs du camp de jour;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE TÉTRAULT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE procéder rétroactivement à l'embauche de monsieur Jérémy Strickland, au poste d'animateur et au service de garde, au taux horaire de 13.10 \$, pour la période du 29 juillet au 14 août 2020 inclusivement;

DE procéder à l'ajustement du salaire de monsieur Alexandre Ménard, au taux horaire de 14.10 \$ au lieu de 13.60 \$, pour la période du 29 juillet au 14 août 2020 inclusivement.

ADOPTÉE

231-20-08-17

PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE - VOLET ACCÉLÉRATION DES INVESTISSEMENTS SUR LE RÉSEAU ROUTIER ET REDRESSEMENT DES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES LOCALES

ATTENDU QUE la Ville de Valcourt a pris connaissance des modalités d'application du Programme d'aide à la voirie locale (PVAL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE pour relancer l'économie dès 2020, le gouvernement du Québec a prévu un budget additionnel de 100 millions de dollars pour la voirie locale afin de mitiger les impacts découlant de la pandémie COVID-19;

ATTENDU QUE des dispositions temporaires relatives aux impacts de la COVID-19 ont été ajoutées aux modalités d'application 2018-2021 du PAVL;

ATTENDU QUE les dispositions temporaires sont applicables exclusivement aux demandes d'aide financière pour des **travaux curatifs** des volets Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL) et Redressement des infrastructures locales (RIRL) du PAVL;

ATTENDU QUE les dispositions temporaires ont préséance sur les modalités d'application des volets AIRRL et RIRL;

ATTENDU QUE le Ministère permet, en fonction de son indice de vitalité économique, l'octroi d'une aide financière maximale couvrant de 65 % à 85 % des dépenses admissibles pour le volet AIRRL et de 90 % à 95 % pour le volet RIRL;

ATTENDU QUE l'aide financière est **versée pour une période de 10 ans**;

ATTENDU QUE la Ville de Valcourt s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation du projet, incluant la part du Ministère;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce et **au plus tard le 31 décembre 2020** sont admissibles à une aide financière;

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets doit être effectuée dans le mois suivant la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le **31 janvier 2021**;

ATTENDU QUE la Ville de Valcourt a choisi la source de calcul de l'aide financière suivante : estimation détaillée du coût des travaux

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JACQUES BLANCHARD, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités établies et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

ADOPTÉE

232-20-08-17

AUTORISATION DE PAIEMENT - DÉCOMPTÉ NO 7 - DÉCOMPTÉ FINAL / EUROVIA QUÉBEC INC. / RÉFECTION DE LA RUE CARTIER / RÉGLEMENT 607 - DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE REMPLACEMENT DES CONDUITES DE MÊME QUE LA RECONSTRUCTION DU SERVICE DE VOIRIE SUR LA RUE CARTIER

ATTENDU la recommandation de paiement final no 7 produite par monsieur Claude Dorval, ingénieur chez WSP inc., en date du 24 juillet 2020;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JACQUES BLANCHARD, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE TÉTRAULT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal autorise la trésorière à émettre le paiement du décompte no 7, soit le décompte final, au montant de 11 294.56 \$ (taxes incluses), à la firme Eurovia Québec inc., relativement aux travaux de réfection de la rue Cartier, tel que recommandé par monsieur Claude Dorval, ingénieur chez WSP inc., selon sa recommandation datée du 24 juillet 2020;

QUE le Conseil municipal autorise la directrice générale à signer, pour au et nom de la Ville de Valcourt, le formulaire de réception définitive des ouvrages et tout autre document y étant relié.

ADOPTÉE

233-20-08-17

ADOPTION DU RÉGLEMENT D'URBANISME 561-3

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JACQUES BLANCHARD, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D' adopter le règlement d'urbanisme portant le numéro 561-3;

Copie de ce règlement est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

Une copie de ce règlement est accessible au bureau de l'Hôtel de Ville et sur le site internet de la Ville de Valcourt.

ADOPTÉE

234-20-08-17

ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES RIVERAINS DU LAC BOWKER - DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE

ATTENDU QUE l'Association des propriétaires du lac Bowker (APRLB) effectue différentes sortes de tests afin d'assurer un suivi de la qualité de l'eau du lac Bowker, soit : coliformes fécaux, transparence, physico-chimiques, test de périphytons (afin de déceler plus rapidement le niveau de phosphore dans l'eau), etc.;

ATTENDU QUE tous ces tests sont faits selon des méthodes et protocoles scientifiques encadrés par le programme Rive (programme de dépistage et de surveillance communautaire des lacs et des cours d'eau du Québec), ainsi que le RSLV (réseau de surveillance volontaire des lacs du ministère du Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques);

ATTENDU QUE les coûts afférents à ces différents tests sont relativement élevés et requièrent du matériel scientifique fiable et précis;

ATTENDU QUE le Conseil municipal a reçu un courriel, daté du 03 août 2020, provenant de l'Association des propriétaires riverains du lac Bowker, demandant une aide financière au montant de 600 \$ qui servirait à l'achat de matériel de laboratoire pour les différents tests d'eau du lac Bowker;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JACQUES BLANCHARD, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal de la Ville de Valcourt accepte de verser une contribution financière, au montant de 600 \$, à l'Association des Propriétaires riverains du Lac Bowker et ce, conditionnellement à ce que l'Association transmette à la Ville les résultats des tests effectués.

ADOPTÉE

235-20-08-17

DEMANDE AU CONSEIL - PIONNIERS DE VALCOURT

ATTENDU la demande des Pionniers de Valcourt, par une lettre à l'attention du conseil datée du 10 août 2020;

ATTENDU QUE les Pionniers de Valcourt ont besoin d'une salle dotée d'une plus grande superficie, afin de tenir leurs réunions mensuelles avec la distanciation sociale appropriée dans le contexte de la Covid-19;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JACQUES BLANCHARD, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

TÉTRAULT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D' accepter la location de la salle communautaire, pour la tenue des réunions mensuelles des Pionniers de Valcourt (19 août et 14 septembre), au taux horaire convenu pour la désinfection et le ménage de la salle.

ADOPTÉE

236-20-08-17

OFFRE DE SERVICE - GROUPE ADE ESTRIE INC.

ATTENDU la nécessité de procéder à une inspection des conduites du boulevard des Cyprès par caméra avant la tenue des travaux;

ATTENDU QUE le service des travaux publics a demandé quatre (4) offres de service pour ce faire;

ATTENDU QUE la soumission du Groupe ADE Estrie inc. s'avère être conforme et la plus avantageuse;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JIMMY ROYER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D' octroyer le contrat de nettoyage et d'inspection des conduites sanitaires et pluviales du boulevard des Cyprès à Groupe ADE Estrie inc. :

- au montant total de 4 503.00 \$ excluant les taxes applicables, conformément à la soumission reçue (p.c. 23-040-00-625)
- Un tarif horaire de 280 \$ l'heure est prévu advenant le nettoyage des conduites, plus frais de mobilisation de 251 \$ par jour.

D' autoriser monsieur Marc Tétrault à signer tout document en lien avec le contrat à intervenir entre les parties.

ADOPTÉE

237-20-08-17

CHANGEMENT DE SIGNALISATION - ZONES SCOLAIRES

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE TÉTRAULT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE modifier les zones scolaires sur le territoire de la municipalité pour maintenir la vitesse de 30 km/heure en période scolaire seulement, de septembre à juin, du lundi au vendredi de 7h à 17h, la vitesse étant de 50 km/heure en dehors de la période scolaire.

ADOPTÉE

238-20-08-17

RÉOUVERTURE DE L'HÔTEL DE VILLE DE VALCOURT AUX CITOYENS ET FOURNISSEURS

ATTENDU QUE les règles sanitaires de la santé publique ont été assouplies, en permettant au public l'accès aux lieux publics, moyennant le respect des règles de distanciation sociale et le port obligatoire du couvre-visage;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JIMMY ROYER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE rouvrir l'hôtel de ville de Valcourt aux citoyens, aux fournisseurs et au public en général.

ADOPTÉE

239-20-08-17

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE TÉTRAULT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la séance est levée à 20 heures 09.

ADOPTÉE

Renald Chênevert, Maire

M^e Lydia Laquerre, Greffière